

## DÉCISION DU PRÉSIDENT

### DP 2021\_61

## **SIGNATURE D'UN CONTRAT RELATIF AU CONTRÔLE TECHNIQUE DANS LE CADRE DU CHANTIER D'AMÉNAGEMENT D'UN BÂTIMENT À USAGE DE BUREAUX, VESTIAIRES, SANITAIRES ET LOCAUX TECHNIQUES DE TRAVAIL DANS UNE PARTIE DE LA CELLULE C3 POUR L'ACCUEIL D'UN PROJET D'IMPLANTATION D'ACTIVITÉ SUR L'ÉCOPARC DE DAMAZAN**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts du Syndicat mixte de valorisation et de traitement des déchets ménagers et assimilés en Lot-et-Garonne à vocation départementale, ValOrizon, modifiés par l'arrêté préfectoral n°472017-12-29-003 du 29 décembre 2017,

Vu la délibération n°2020\_10/10 du 05 octobre 2020 donnant délégations de compétences au Président,

Vu les décisions DP\_2021-05 et DP\_2021-06 autorisant le Président à confier l'assistance à maîtrise d'ouvrage à la SEM47 et confier la maîtrise d'œuvre au cabinet ARCHI CONSEIL pour l'aménagement d'un bâtiment à usage de bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux techniques de travail dans une partie de la cellule C3 pour l'accueil d'un projet d'implantation d'activité,

Considérant le montant des travaux estimé à 110 000€ HT,

Considérant l'estimation des besoins réalisée par les services du Syndicat, conditionnant les modalités de publicité et de mise en concurrence,

Considérant la consultation lancée auprès de 3 entreprises (Bureau Veritas, Apave et Dekra) pour la mission de contrôle technique par la SEM47 au titre de son contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage,

Le pouvoir adjudicateur propose de retenir l'offre la mieux disante de Bureau Veritas Construction pour la réalisation du contrôle technique dans le cadre du chantier d'aménagement d'un bâtiment à usage de bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux techniques de travail dans une partie de la cellule C3 pour l'accueil d'un projet d'implantation d'activité sur l'écoparc de Damazan.

### **Le Président,**

- Article 1 : **DÉCIDE** de retenir l'offre du prestataire Bureau Veritas Construction pour la réalisation du contrôle technique dans le cadre du chantier d'aménagement d'un bâtiment à usage de bureaux, vestiaires, sanitaires et locaux techniques de travail dans une partie de la cellule C3 pour l'accueil d'un projet d'implantation d'activité sur l'écoparc de Damazan,

-Article 2 : **PRÉCISE** que cette prestation s'élèvera à environ 1 875€ HT,

-Article 3 : **PRÉCISE** que la consultation a été notifiée le 1<sup>er</sup> mars 2021 à la SEM47 qui a notifié en suivant au prestataire Bureau Veritas Construction situé Agropole Entreprises BP 3301 47931 Agen cedex 9.

Fait à Damazan, le 24 septembre 2021

Le Président,

Michel MASSET